

Fondation Polémia

Institut de géopolitique des populations

Colloque

Les prochaines guerres seront-elles démographiques ?

**Communication de Jean-Yves Le Gallou
président de la Fondation Polémia**

**L'Afrique face à l'Europe : du choc démographique
au choc culturel**

Paris, 28/04/2011

<http://www.polemia.com>

L'Afrique face à l'Europe : du choc démographique au choc culturel

**Communication de Jean-Yves Le Gallou, président de Polémia
au
Colloque de l'Institut de géopolitique des populations sur :
« Les prochaines guerres seront-elles démographiques ? »**

28 avril 2011

Choc démographique

Un peu de géographie d'abord. Trois espaces doivent être distingués :

– **L'Europe** : elle a connu un baby-boom de 1945 à 1973 ; elle connaît un papy-boom aujourd'hui ; aucun pays n'y atteint plus, depuis de longues années, le taux de fécondité de 2,1 enfants par femme, nécessaire au simple renouvellement des générations.

– **Le Maghreb** : Maroc, Tunisie et Algérie ont connu un baby-boom jusque dans les années 1990 ; ils sont actuellement en situation de transition démographique, avec des taux de fécondité proches de 2. La proportion de jeunes actifs dans la population reste très forte.

En Algérie, 50% des 34 millions d'habitants ont moins de 25 ans. Au Maroc, 50% des 32 millions d'habitants ont moins de 27 ans. En Tunisie, 50% des 11 millions d'habitants ont moins de 30 ans. Il y a donc là les conditions démographiques de ce qu'Alfred Sauvy a appelé, dans un livre célèbre, « *La Révolte des jeunes* » – un élément majeur d'explication de ce que les grands médias ont baptisé les « révolutions arabes » et qui jusqu'ici n'ont été en fait que des révoltes déstabilisatrices.

Ainsi de la Tunisie, pays du Maghreb le plus développé, où le taux de chômage va passer, de 2010 à 2011, de 11% à 17%, selon le ministre tunisien de l'emploi – avec les conséquences que l'on constate de Lampedusa à Vintimille sur les flux migratoires.

– **L'Afrique** : la fécondité subsaharienne reste la plus élevée de la planète ; encore de 6,2 enfants par femme en 1990, elle a été ramenée en 2008 à 4.9 enfants par femme.

Le nombre des naissances de l'Afrique subsaharienne qui, en 1950, était encore comparable à celui de l'Union européenne dans ses limites actuelles, lui est aujourd'hui près de 7 fois supérieur : tous les ans, 33 millions de naissances contre 5 millions, selon les travaux de Philippe Bourcier de Carbon.

Les flux d'immigrants (réguliers et irréguliers) dans les pays de l'Union européenne en provenance de l'Afrique subsaharienne sont aujourd'hui essentiellement composés de jeunes adultes âgés de 20 à 40 ans et plus de 40% de ces flux sont désormais constitués de jeunes femmes de ces tranches d'âge. Les effectifs de ces jeunes adultes âgés de 20 à 40 ans sont donc appelés à doubler d'ici à 2040 en Afrique subsaharienne, passant de 250 millions à 500 millions en trente ans. Cela signifie – toutes choses égales par ailleurs, en particulier si la probabilité d'émigrer dans l'Union reste ce qu'elle est aujourd'hui – que **la pression migratoire des jeunes adultes en provenance de l'Afrique subsaharienne sur les frontières de l'Union est appelée à doubler au cours des trois prochaines décennies.**

Ce face-à-face de l'Europe (y compris la Fédération de Russie) ou de l'Union européenne avec l'Afrique subsaharienne peut donc se résumer ainsi en ce début du XXI^e siècle :

- La zone la plus urbaine de la planète fait à présent face à la zone la plus rurale ;
- La zone la plus riche de la planète fait à présent face à la zone la plus pauvre ;
- La zone la plus stérile de la planète fait à présent face à la zone la plus féconde ;
- La zone où la vie est la plus longue fait à présent face à celle où elle est la plus courte ;
- La zone la plus âgée de la planète fait à présent face à celle où elle est la plus jeune ;
- La zone où le nombre des décès excède celui des naissances fait face à celle où la croissance naturelle de la population est la plus rapide.

Le constat d'échec des politiques migratoires

Depuis les années 1960, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Benelux subissent des vagues migratoires : de travail pour faire baisser les salaires, familiales pour des raisons « humanitaires ».

Au cours de la dernière décennie, ces migrations se sont amplifiées :

- tous les pays de l'Europe à quinze sont désormais concernés : les pays scandinaves et l'Irlande, au nord ; l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, au sud ;
- les mouvements d'entrées se sont accrus : 500 000 étrangers ont été régularisés en Espagne en 2005 ; de 500 000 à 800 000 en Italie depuis 2008 ; en Grande-Bretagne le solde migratoire de 1997 à 2009 s'est élevé à 2,2 millions de personnes, selon le premier ministre David Cameron ; en France, c'est plus de 1,5 million de personnes qui sont entrées de 2002 à 2010.

Dans le même temps les politiques suivies à l'égard des populations immigrées ne donnent pas les résultats attendus : qu'il s'agisse du multiculturalisme

assumé de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, ou de l'assimilation/intégration à la française, l'échec est au rendez-vous. Et il est constaté par les principaux acteurs qui ont conduit ces politiques.

Angela Merkel a déclaré à Potsdam le 16 octobre 2010 devant les jeunes militants de la CDU et de la CSU : « L'instauration d'une société multiculturelle, où chacun prendrait plaisir à vivre côte à côte, a fait faillite. » « Nous nous sentons liés aux valeurs chrétiennes. Celui qui n'accepte pas cela n'a pas sa place ici », ajoutait-elle. La veille, le dirigeant des conservateurs bavarois, Horst Seehofer, avait lancé : « Le Multikulti est mort »

Le premier ministre belge Yves Leterme a suivi ses collègues allemands en affirmant sur RTL Belgique : « Mme Merkel a raison, en ce sens que les politiques d'intégration n'ont pas toujours eu les effets bénéfiques qu'on attendait d'elles. »

Le 5 février 2011, David Cameron, s'exprimant devant la 47e Conférence sur la sécurité, a dénoncé le multiculturalisme tel que l'a pratiqué le Royaume-Uni : « Le multiculturalisme a conduit à ce que des communautés vivent isolées les unes des autres. Ces sociétés parallèles ne se développent pas selon nos valeurs. Nous ne leur avons pas donné une vision de ce qu'est notre société. »

Vendredi 15 avril 2011, c'est au tour du ministre de l'Intérieur français Claude Guéant d'affirmer : « L'intégration est en panne » – une opinion partagée par 76% des Français qui, selon un sondage Harris interactive du 20 avril 2011, estiment que « les étrangers ne font pas suffisamment d'efforts pour s'intégrer ».

Certes, l'analyse n'est pas nouvelle : les plus lucides l'avaient déjà fait depuis... trente ans. Ce qui est nouveau, c'est que le constat émane des hommes au pouvoir, de ceux qui servent la superclasse mondiale (SCM) et dont les politiques ont consisté à promouvoir la mondialisation.

Dans la revue *Le Débat* de mars-avril 2011, l'essayiste André Grejbine commente ainsi la montée, à ses yeux parallèle, de l'islamisme et du populisme en Europe : « Derrière les beaux discours sur le dialogue des civilisations et la diversité des cultures, c'est un engrenage de ressentiment et de rejet réciproque qui se développe. » C'est reconnaître le choc des cultures.

Minorités visibles, minorités qui se rendent visibles

Les Américains ont créé dans les années 1960 la notion de minorités visibles pour qualifier des populations qui, même lorsqu'elles sont intégrées, apparaissent visiblement différentes : c'est le cas des Afro-Américains aux Etats-Unis ou, en France, des Antillais.

Mais en Europe, on a assisté à un phénomène différent, celui de **minorités se rendant visibles**, c'est-à-dire de Turcs et de Maghrébins, hommes pourtant de race blanche mais choisissant d'accentuer leurs différences par rapport aux populations d'accueil par leurs comportements et leurs exigences, tels que le voile islamique, les interdits alimentaires, les revendications religieuses ou simplement culturelles.

Choc culturel

Le choc culturel prend des formes multiples tant en raison des différences d'origine des cultures et des civilisations que des différences d'évolution historique et sociologique des sociétés.

Orient versus Occident

La fracture entre l'Orient et l'Occident est aussi profonde qu'ancienne : elle remonte aux guerres Médiques et aux guerres Puniqes. Elle oppose la personne aux masses, les libertés individuelles à la soumission collective. Cette opposition se retrouve dans l'Empire romain avec la victoire de l'Occident à Actium puis la division du III^e siècle entre Empire d'Orient et Empire d'Occident.

Islam versus Europe

L'opposition entre l'Islam et l'Europe est une structuration géopolitique majeure de l'espace euro-méditerranéen. Elle s'étend sur douze siècles : de la bataille de Covadonga (722) à la libération de la Grèce (1822/1832). Mais plus encore qu'un choc militaire, c'est un choc de mentalités : l'Islam, c'est la « soumission », l'Europe, c'est l'exercice du libre-arbitre et de la liberté. La théorie des trois « religions monothéistes » dont les sources seraient identiques fait l'impasse sur l'hellénisation et l'europanisation du christianisme.

Les différences entre l'Islam et l'Europe sont nombreuses et majeures :

- dans la relation avec le divin ;
- dans la séparation, d'un côté, la soumission, de l'autre, entre le domaine de Dieu et celui de César ;
- dans la représentation de la figure divine et de la figure humaine ;
- dans la conception et la représentation de la femme ;
- dans le lien avec la nature ;
- dans l'existence ou non d'une multitude d'interdits ;
- dans les pratiques et les rituels alimentaires ;
- dans les configurations architecturales.

Société intolérante versus société tolérante

L'Europe – et singulièrement l'Europe moderne – s'est construite autour de la liberté d'expression. L'Islam n'admet ni l'étude critique de l'histoire du prophète, ni la représentation de Mahomet (sauf chez les Persans). L'Islam exige l'application de lois sur le blasphème, ce qui heurte profondément la sensibilité européenne, comme l'a montré l'affaire des caricatures danoises de Mahomet.

Plus gravement, il est difficile de faire cohabiter sur le même sol une culture de la tolérance et une culture de l'intolérance :

- Que certaines femmes puissent porter le voile islamique, pourquoi pas ? Mais quand dans un quartier une majorité de femmes porte le voile islamique, il est

très difficile pour les autres de ne pas en faire autant, sauf à accepter de passer pour des proies ;

- Que des musulmans veuillent faire ramadan, c'est leur choix ; que ceux qui veulent s'en abstenir y soient contraints, c'est insupportable ;

- Que des musulmans veuillent manger halal, pourquoi pas ? Mais que de plus en plus de non-musulmans soient contraints d'en faire autant, ce n'est pas acceptable ;

- Qu'il y ait des mariages mixtes (au regard de la religion ou de la culture), pourquoi pas ? Mais comment trouver normal que la conversion s'opère systématiquement dans le même sens, c'est-à-dire vers l'Islam ?

En fait, les relations entre une culture tolérante et une culture intolérante sont dissymétriques : car la culture intolérante finit par imposer ses règles à la culture tolérante. C'est la négation de la règle de **réciprocité**.

Il est d'ailleurs significatif de voir les nations européennes et chrétiennes poussées à abandonner leurs repères symboliques : crèches de Noël, œufs de Pâques, fêtes du cochon.

Afrique versus Europe : société individualiste/rationaliste versus société instinctive et tribale

Une partie des Africains noirs sont musulmans. Mais, indépendamment de leur religion – musulmane, catholique ou pentecôtiste – les Africains noirs ont généralement un rapport au monde différent de celui du rapport européen. Le collectif y pèse plus que l'individuel. Le froid rationalisme y joue un rôle moins important. Il ne s'agit pas ici de dire où est le bien, où est le mal, mais de souligner des différences de comportement qui pèsent dans la vie collective, la capacité de développement économique et la vitalité démographique.

D'autres distinctions méritent d'être abordées : indépendamment de leurs constructions mythologiques et de leur histoire, les sociétés musulmanes et africaines d'un côté, européennes de l'autre sont à des stades différents de leur évolution.

Société traditionnelle versus modernité

Depuis le XVIII^e siècle, l'Europe est entrée dans une modernité individualiste. Pour le meilleur et pour le pire. Les sociétés africaines et musulmanes – même si elles sont touchées par la modernité, surtout lorsqu'elles sont transposées en Occident – sont restées davantage holistes et traditionnelles : le salut collectif, l'attachement à la lignée, le respect des valeurs ancestrales, le maintien de codes d'honneur y jouent encore un rôle important. Or ce qui peut paraître « archaïque » à l'Européen moderniste peut être un avantage évolutif dans la compétition entre sociétés ; c'est incontestablement le cas en termes d'expansion démographique.

Droit du sol versus droit du sang

Dans leur logique « d'intégration » des immigrés, les pays européens ont tous adopté le droit du sol ou le double droit du sol. Né en Europe, l'enfant d'immigrés a donc juridiquement vocation à acquérir la nationalité du pays de son lieu de naissance. Mais cela ne l'empêche pas, lui et ses descendants, de garder la nationalité de ses pères. En terre d'Islam, nationalité et religion sont liées : acquérir la nationalité du pays d'accueil ne dispense pas de conserver la nationalité du pays d'origine, qui est irrévocable, tout comme l'apostasie est impossible. D'où l'explosion dans tous les pays européens de doubles nationaux pratiquant la double allégeance (dans le meilleur des cas !)

Société individualiste versus société communautaire

En premier lieu, l'Occidental individualiste a placé au sommet de ses valeurs : « le droit de l'enfant ». C'est au nom du droit de l'enfant (et de son intérêt supposé) que les jurisprudences européennes – et singulièrement les jurisprudences françaises – ont imposé le regroupement familial dans le pays d'accueil et non dans le pays d'origine. En France, en 1978, c'est le Conseil d'Etat, par l'arrêt GISTI, qui décide que « Les étrangers qui résident régulièrement en France ont le droit de mener une vie familiale normale, et en particulier celui de faire venir leur conjoint et leur enfant mineur. » C'est ainsi une interprétation individualiste de textes généraux qui prévaut.

En second lieu, c'est la même logique qui prévaut pour le mariage. Au nom du « mariage d'amour » entre deux individus, on autorise le déplacement de blocs de population. Deux grandes catégories de cas sont ici à distinguer :

- l'étranger qui cherche à venir en France ou bien le clandestin déjà présent sur le territoire qui veut obtenir une régularisation peuvent recourir à la voie du mariage : mariage arrangé, mariage gris ou simple escroquerie sentimentale ; les bénéficiaires en sont souvent des hommes jeunes ;
- l'immigré de deuxième génération, français au regard de la nationalité plus qu'au regard de la culture, qui veut se marier au « bled », c'est-à-dire dans le pays d'origine de sa famille ; il s'agit généralement de jeunes hommes qui se marient avec des filles du pays réputées plus respectueuses des mœurs traditionnelles ; cela concerne aussi des jeunes filles pas toujours mariées selon leur gré.

Ce comportement qui peut s'analyser comme un refus de l'intégration est un puissant facteur d'accélération de l'immigration. C'est là que se niche la cause majeure de l'immigration de peuplement subie par l'Europe : « l'immigration nuptiale ».

Société à famille nucléaire versus société à famille élargie

Les mentalités et le droit français s'inscrivent dans une vision nucléaire de la famille. Or les pays du sud de la Méditerranée ont une vision élargie de la famille. Il est encore normal de vivre avec sa belle-famille, d'où le regroupement familial des ascendants. Quant aux descendants, la vision est large : la jurisprudence française reconnaît la pratique de la Kafala (quasi-adoption) au

moins pour les Algériens. Les Africains ont une conception souple de la parenté qui n'est pas uniquement biologique. D'où l'élargissement du regroupement familial aux bâtards et aux neveux (ce qu'aurait empêché le contrôle génétique) – regroupement familial d'autant plus facilement élargi que la qualité des états civils africains reste imparfaite... pendant que le système social français est généreux et donc incitatif à l'arrivée de nouveaux bénéficiaires.

Choix communautaires et cascades d'immigration...

L'immigration familiale a représenté 82 762 entrées régulières en 2009. Les dix premiers pays concernés étant l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, la Chine, le Congo (RDC).

La dynamique migratoire la plus commune est la suivante : un immigré de deuxième génération se marie avec quelqu'un de même origine que lui – un phénomène en voie d'accélération rapide : il y a eu 23 546 transcriptions d'actes de mariage établis par les postes français à l'étranger en 1995, 48 301, soit plus du double, en 2009. Le nouveau, plus souvent la nouvelle mariée rejoint ensuite la France, ce qui peut lui permettre d'acquérir la nationalité française et de faire venir des membres de sa famille.

Par ailleurs, ces arrivées concernent des jeunes femmes en âge d'être fécondes et dont le taux de fécondité en France est supérieur à celui des femmes nées en France, bien sûr, mais aussi à celui des femmes étrangères restées à l'étranger. Il y a donc un effet multiplicateur des populations immigrées. En 2009, d'après les chiffres du Haut Conseil à l'intégration, 7,0% des naissances provenaient de deux parents étrangers, 13,1% d'un parent français et d'un parent étranger : une « nuptialité mixte » au regard de la nationalité mais rarement mixte au regard de l'origine et de la culture. A ces naissances il faudrait ajouter les naissances d'enfants d'immigrés de la deuxième génération pour pleinement mesurer ce qui est en train de se passer en termes de substitution, au moins partielle, de population.

Quelles solutions ?

Nous sommes en face d'un choc démographique doublé d'un choc de civilisations. Un choc de civilisations qui se passe à l'intérieur des frontières des Etats. Les solutions ne sont pas techniques. Elles sont tributaires des valeurs dominantes. Plus précisément, les solutions supposent un **changement radical des dogmes dominants tels qu'ils sont imposés par la superclasse mondiale à travers les médias.**

Préférence de civilisation versus Big Other

L'écrivain Jean Raspail a remarquablement résumé l'idéologie dominante de l'Europe : Big Other, ce qui revient à placer l'autre – sa religion, ses mœurs, ses pratiques – au-dessus de tout. Là est la source de la formidable asymétrie dont les peuples européens souffrent. Changer, c'est revenir à la préférence de civilisation ; à la préférence pour **sa** civilisation ; soit parce que nous la trouvons

meilleure dans l'absolu, soit tout simplement, dans une perspective plus relativiste, parce qu'elle est **la nôtre**. Il ne s'agit pas de haïr l'autre mais d'en finir avec la haine de soi. Il s'agit de cesser d'opposer une société innocente (celle des immigrés) à des nations européennes coupables.

Droit à la défense des libertés individuelles

Nous vivons une époque où ce n'est pas la majorité qui opprime les minorités mais des minorités communautaristes qui prétendent imposer leurs lois à la majorité. Les libertés individuelles sont au cœur de la civilisation européenne : liberté d'expression, liberté de recherche, liberté de débat, liberté de circulation, liberté de consommer, liberté de s'habiller, liberté d'ignorer le licite et l'illicite des autres, liberté de boire de l'alcool et de manger du cochon, y compris dans les transports et les cantines. Lorsque des libertés sont menacées, elles doivent être défendues. Rappelons-nous la phrase de Royer-Collard : « Les libertés ne sont pas autre chose que des résistances. »

Droit à la défense des libertés collectives

Mais ces libertés individuelles sont inséparables des libertés collectives. Sans défense des libertés collectives aujourd'hui, sans défense du modèle de civilisation européenne, il n'y aura pas de libertés individuelles demain. Les nations européennes doivent donc réaffirmer – y compris dans leur Constitution comme viennent de le faire les Hongrois – leur droit à l'identité, leur droit à des frontières, leur droit à rester eux-mêmes.

Droit à l'identité des peuples versus droit des individus à immigrer

Allons plus loin : face au choc démographique et au choc migratoire, il faut mettre en œuvre le **principe de précaution**, et bloquer toute immigration en provenance de pays dont beaucoup de ressortissants – même de nationalité française – sont peu ou pas assimilés. Ici le droit collectif à l'identité des peuples doit l'emporter sur le droit des individus à immigrer.

Le populisme contre le putsch des médias et des juges

En matière d'immigration (et de politique familiale), le pouvoir n'appartient plus aux hommes politiques. Il appartient aux médias et aux juges : au tribunal médiatique qui fixe les limites du licite et de l'illicite dans les discours ; aux cours internationales et aux cours suprêmes qui interprètent les principes fondamentaux des droits de l'homme à leur manière : pour le droit des étrangers contre le droit des peuples ; pour le politiquement correct contre les libertés individuelles. Mais partout en Europe de puissants courants populistes s'expriment. Ils demandent un retour aux frontières car ils savent que le sort de la civilisation européenne ne se joue pas à Benghazi mais à Lampedusa.

Jean-Yves Le Gallou
28/04/2011

Voir aussi les articles Polémia :

[Une lecture très protectrice des droits des étrangers par les juridictions françaises restreignant les possibilités de réaction du gouvernement face à la pression migratoire accrue à laquelle est confronté notre pays](http://www.polemia.com/article.php?id=3406)

<http://www.polemia.com/article.php?id=3406>

[« Eloge des frontières », de Régis Debray](http://www.polemia.com/article.php?id=3717)

<http://www.polemia.com/article.php?id=3717>

[L'immigration par escroquerie sentimentale](http://www.polemia.com/article.php?id=1437)

<http://www.polemia.com/article.php?id=1437>

[L'immigration noire africaine : un phénomène qui s'amplifie](http://www.polemia.com/article.php?id=2132)

<http://www.polemia.com/article.php?id=2132>

[L'Implosion démographique européenne face à l'explosion démographique africaine : l'Afrique déborde-t-elle sur l'Europe ?](http://www.polemia.com/article.php?id=2206)

<http://www.polemia.com/article.php?id=2206>

et

[Rapport au Parlement sur les orientations de la politique d'immigration et d'intégration \(année 2009\)](http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/RapportCICI7eme.pdf)

<http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/RapportCICI7eme.pdf>

Polémia.com
28/04/2011